



BULLETIN D'INSCRIPTION

Section Athlétisme

Saison 2023-2024

Du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

LICENCE COMPETITION FFA (à partir de 16 ans ou catégorie Cadet)

Entraînements : Gymnase Massera, mercredi et vendredi de 18h15 à 20h15, dimanche de 10h00 à 12h00 heures

NOM : Prénom :

Date de naissance:..... Sexe: M F (1)

Adresse:.....

.....

N° de téléphone

Adresse e-mail :.....

Personne à contacter en cas d'urgence : NOM:.....

Téléphone:.....

La communication se fait par mail et WhatsApp

☐ Je souhaite être intégré au groupe WhatsApp avec le numéro : ☐ Je suis déjà dans le groupe ☐ Non merci

ADHÉSION "COMPETITION" : participation aux entraînements et prise en charge par le club de certaines compétitions mises au calendrier du club.

☐ Renouvellement	175 €	☐ Nouvelle adhésion	190 €
		+ Frais de Mutation	80 €
		(si licencié FFA en 2022-2023 dans un autre club)	

Règlement par chèque, espèces, coupons sport CAF et ANCV à l'ordre du CSMR SECTION ATHLÉTISME (paiement en 3 fois maximum possible)

Pour les majeurs : à compter du 1^{er} septembre 2023, le certificat médical n'est plus demandé, il est remplacé par le Parcours Prévention Santé (PPS) de la FFA. Le PPS est obligatoire.

Etapes pour obtenir la licence FFA : 1) Donner la fiche d'inscription + règlement au club 2) Remplir le dossier PPS en ligne sur le site de la FFA. Pour les nouveaux licenciés, des codes d'accès sont envoyés par le club. 3) Validation de la licence par le club.

Pour les mineurs : questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur rempli ou certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" datant de moins de 1 an.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) : PERE-MERE-TUTEUR (1)

Autorise mon fils, ma fille (1) :

à pratiquer l'athlétisme au sein du Club Sportif Municipal Rosnéen. (1) Rayer les mentions inutiles

En outre, je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CSMR dont les conditions figurent au verso.

Signature de l'adhérent

Signature des parents ou du tuteur légal

Date :.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Pour être membre du CSMR, il faut :

Remplir une feuille d'adhésion, signée par les parents ou le tuteur légal pour les mineurs.

Payer une cotisation.

Remplir le Parcours Prévention Santé sur le site de la FFA (obligatoire).

Accepter le présent règlement

2. Cotisations - Inscriptions

Les cotisations seront à régler chaque année à l'inscription au trésorier de la section (chèque à l'ordre du CSMR). La cotisation CSMR ouvre droit de participation à chaque section.

Tout membre ayant cotisé au CSMR peut s'inscrire à une ou plusieurs sections après s'être acquitté du montant propre à chacune d'elle (licence, assurance, etc.).

3. Comportement et attitude

Chaque adhérent se doit d'adopter, à tout moment, comportement et attitude compatibles d'une parfaite ambiance sportive :

- respect du présent règlement,
- respect des règlements propres à chaque section,
- respect des règlements d'utilisation des Installations sportives,
- respect des dirigeants, des entraîneurs, des autres membres.

Tout manquement répété de nature à nuire au bon déroulement des activités ou à contrevenir à l'éthique sportive, pourra faire l'objet de sanctions décidées par le comité directeur à l'égard des membres en cause.

Notamment, tout membre convaincu de dopage sera immédiatement exclu du club.

4. Responsabilité en cas de vol ou de perte de biens personnels

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte des biens personnels pouvant survenir pendant les entraînements ou les compétitions.

5. Responsabilité en cas d'accident de trajet

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un membre se rendant au (ou revenant du) lieu d'entraînement ou de compétition.

6. Responsabilité pendant les heures d'entraînement

Les parents devront s'assurer de la présence des éducateurs ou entraîneurs aux heures prévues par les sections. La responsabilité des éducateurs ou des entraîneurs n'est engagée que pendant les heures effectives d'entraînement.

7. Utilisation de l'image

Le club se réserve le droit d'utiliser les images prises lors des entraînements, compétitions ou animations pour illustrer son site internet et ses documents de présentation, sauf avis contraire de l'adhérent, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier ou courriel.